

Economie

Togo : A la recherche de 110 milliards de FCFA sur le marché financier régional



Le trésor public togolais, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances, va tenter de lever 110 milliards de FCFA sur le marché financier régional entre juillet et septembre 2021, selon le calendrier provisoire des émissions par adjudication de titres publics publié par l'agence Umoa-Titres.

Il va ainsi tenter à l'occasion d'une émission d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à maturité initiale de 10 ans le 23 juillet prochain, de mobiliser 25 milliards FCFA. Sur la même maturité décennale, le pays va rechercher 25 milliards FCFA, le 20 août prochain.

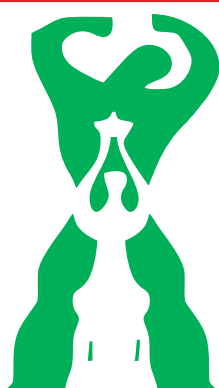
A la clôture du trimestre, le pays ouest africain devrait recourir à une émission simultanée d'OAT de maturités 7 et 10 ans le 17 septembre pour tenter de collecter 60 milliards FCFA au total. Soit 30 milliards FCFA sur chaque maturité.

Au plan régional, le Bénin prévoit de rassembler 100 milliards FCFA, le Burkina 165 milliards FCFA, la Côte d'Ivoire 385 milliards FCFA, la Guinée Bissau 15 milliards FCFA, le Mali 190 milliards FCFA et le Niger 110 milliards FCFA. Quant au Sénégal, il sera absent du marché financier régional de juillet à septembre.

Pour rappel, le Togo, au cours du 2^e trimestre de l'année, a réussi à mobiliser 183 milliards de FCFA contre des prévisions de 165 milliards de FCFA. Notons que l'argent récolté servira à couvrir les besoins du budget de l'Etat, exercice 2021.■

JO de Tokyo:

Mme le PM Tomégah-Dogbé remet le drapeau à Claire Ayivon, porte étendard du Togo



LE

Ni de gauche, ni de la droite, même pas du centre

LIBERAL

Hebdomadaire Togoais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0531 du 15 Juillet 2021 - 250 F CFA / Pdf: 1 €

Fêtes traditionnelles :



Comment faire P.4

respecter l'interdiction des célébrations?

CNAP/ Drôle de retrait de l'ANC

A quoi joue Jean-Pierre Fabre ? P.3



FIN DE FORMATION SUR LA TVA ET LE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Une vingtaine d'agents de diverses entreprises du secteur privé participant aux formations sur « les procédures de dédouanement » et « les procédures de déclaration et de paiement de la TVA » ont reçu ce vendredi 09 juillet leurs certificats de fin de formation.

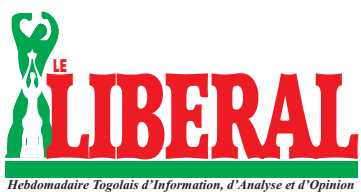


Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, M. ESSIEN Atta-kakra, représentant le Commissaire Général, a félicité les participants pour leur engagement. Il a adressé les remerciements de l'Office aux responsables des différentes entreprises représentées. Les participants ont exprimé leurs reconnaissances à

l'Office Togolais des Recettes pour l'initiative et souhaité d'autres formations sur les thèmes d'actualité. Ils ont par ailleurs exprimé leur satisfaction par rapport à la qualité de la formation qui s'est déroulée du 28 juin au 9 juillet 2021. En rappel, l'IFFD-OTR est un établissement

d'enseignement supérieur parapublic à vocation professionnelle offrant des formations de base en fiscalité, en douane et en management des services fiscaux et douaniers, ainsi que des formations continues, des formations spécialisées et des formations à la carte. ■

Source : OTR



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction

PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)
Cyrille SABLASSOU

Correcteur

S. Didier

Infographie

JPB

Adresse

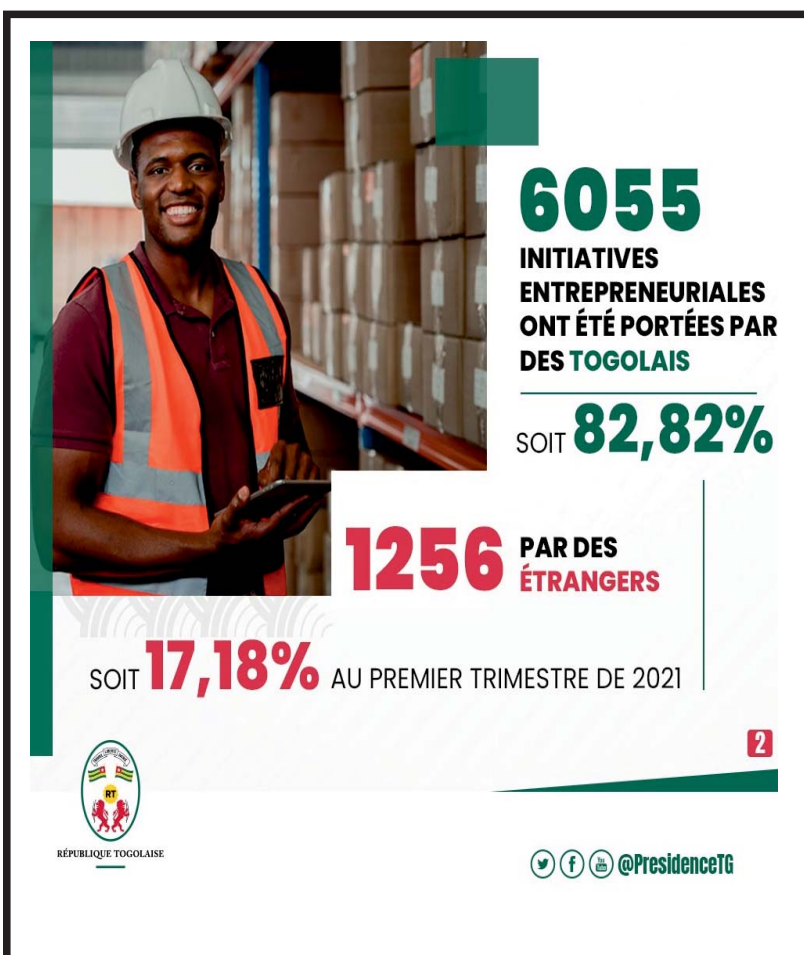
Route du Contournement CEDEAO,
Agoè Démakpoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

SDR

Tirage

1000 exemplaires



Pharmacies de garde à Lomé

Du 12 au 19 Juillet 2021

HANOUCOPE.* Avenue de la Nouvelle Marche, Immeuble Radio Kanal FM. 22 21 01 15 **SANTE*** Près de NOPATO/ 70 44 91 37
OCAM* Rue de l'ENTENTE /22 21 62 05 / 92 85 99 55
AMESSIAME-BE.* Marché de Bè 22 21 49 74/96 32 97 60
HORIZON* 165. Bd du 13janvier Nyékonakpoè. Face Sapeurs-Pompiers de l'immeuble A.AC. 22 20 42 42/90 56 52 56
JUSTINE* 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat/22 21 00 01
GBOSSIME* Non loin du marché de Gbossimé sur le Bd de la KARA22 22 50 50/92 47 61 21
AMITIE* 72 Av. des H drocarbures SOTED 22 21 74 47/70 25 02 57 **PROVIDENCE*** Bd. Jean Paul II 22 26 66 48
UNIVERS-SANTE* Bd. GNASSINGBE Eyadéma, Cité OUA CHU-CAMPUS 22 61 81 43/93 88 83 31
AEROPORT* Rte de l'Aéroport SITO. 22 26 21 22/96 51 59 74
INTERNATIONALE* Sise Marché de Hédzranawoé "Assiyéyé", Boulevard du Haho.22 26 89 94/96 80 09 28
LILAS.* 7, Route de Kégué 22 26 29 59/93 48 88 12
THERYA* Mangotigomé. Route de la Foire Internationale TOGO 22 61 56 52/70 44 81 77
PHARMACIE 2000* BE KPOTA près du Marché Dzifa 22 70 01 69
CHRIST-RO* Kagomé22 27 46 66. 97 77 12 31
CITE.* Bd. du 30 Août 22 25 01 25/ 99 08 15 35
BESDA*Adidogomé-Aménopé22 51 05 29. 70 42 68 25
CONSEIL* Carrefour du CEG Sagbado Logoté 93 10 92 92/96 80 21 37
EPIPHANIA* Rue de La Pampa, Carrefour AGBEMADON, ADIDOGOME.70 40 10 52/96 80 10 04
POINT E* 506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjolé dans le von de la pharmacie Djidjolé 22 25 64 80/90 37 45 96
CONFIANCE.* Face GTA 22 42 43 81./91 01 33 38
DELAU* En face de l'hôpital de Cacavéli entre la et de cacavéli 93 64 53 72/96 32 97 54 **NATION*** Face ancien Marché TOTSI.22 25 99 65/96 80 09 47
LAUS DEO* Rte de LLéo 2000, face Clinique Besthesda - quartier Adidoadin 22 25 15 05/93 00 65 75
VITAFLORE* Agoè Vakpossito à 100 m de la station Shell Agoè Vakpossito 70 40 22 86
MAINA* AVédjji à 500m du carrefour Y sur la voie expresse non loin du Centre Médico.Chirurgical Source de Vie70 43 65 34/96 80 10 15
EL-SHAMMAH* Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes 70 43 25 85
NOTRE DAME DE LOURDE* Agoè Anomé, carrefour "Deux lions" près de l'église des Assemblées de Dieu 22 55 19 64/96 80 10 19
SHALOM* Agoè-Cacavéli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60/70 49 96 51
LA MAIN DE DIEU* AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu Temple Galilée.93 40 21 21
SATIS* Près du CEG Koshigan, Agoè-Logopé, Rue de 50m.70 44 85 17
LA BARAKA* Agoè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP 90 17 49 28/70 41 44 13
M'BA* Rte de Mission Tové, 300 mètres du marché de Légbassito 70 27 81 81
ADONAÏ* Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé 22 50 04 05
TAKOE* Avant la station CAP ESSO de Zongo côté opposé70 45 62 17/96 80 09 77 **ZONGO***Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblékopé 70 49 96 55/99 99 22 39
AMEN* Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi 90 88 55 88/97 18 02 02 **ZOSSIME*** Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé.99 99 80 75/70 46 26 64
ST PHILIPPE* Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO.90 67 33 24/99 99 80 04
BAGUIDA* Face CMS de Baguida 70 42 47 77
LA FLAMME D'AMOUR* Sise à Agodèkè, route d'Aného.70 45 70 14

Prompt Rétablissement

LE LIBÉRAL, c'est tous les mercredis

CNAP/ Drôle de retrait de l'ANC

A quoi joue Jean-Pierre Fabre ?

Par courrier signé de son Président national en date de ce lundi 12 juillet 2021, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a notifié son départ de la Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP). Le parti de Jean Pierre Fabre estime que le dialogue n'a pu véritablement s'installer. Réagissant face à cette démarche, le ministre en charge de l'Administration territoriale, Payadowa BoukpeSSI trouve que cette décision n'est qu'une simple manœuvre politique vu que les travaux devraient prendre fin hier mardi. Peut-on accorder du crédit à une telle prise de position au soir des travaux de la CNAP ?



« Nous suspendons notre participation aux travaux de la Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP) dans l'attente d'une réaction positive de votre part, à l'égard des propositions de réforme du cadre électoral ainsi que des propositions de mesures spécifiques d'apaisement du climat sociopolitique, objets des préoccupations exprimées par notre parti aussi bien aux séances de la CNAP que dans nos récentes démarches », lit-on dans le communiqué de l'ANC.

En effet, Jean-Pierre Fabre et les siens disent exprimer leur indignation face à ce qu'ils qualifient « la non prise en compte de leurs propositions ». Au nombre de ces propositions, les premiers responsables du parti évoquent la question de la biométrie, le point concernant l'authentification du bulletin de vote par signature, la recomposition de la CENI sur une base égalitaire à savoir 8 membres pour le pouvoir et 8 membres pour l'opposition.

Des accusations que l'émissaire du Gouvernement aux discussions ne reconnaît pas du tout. Joint au

téléphone par nos confrères du site republicoftogo, le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités territoriales, Payadowa BoukpeSSI qui conduit les travaux a réagi face à toutes ces allégations.

Pour lui, les travaux ont pris en compte les propositions des uns et des autres y compris de l'ANC.

En plus, le ministre trouve que la décision de l'ANC de suspendre sa participation aux discussions alors que les travaux devraient prendre fin juste le lendemain n'est qu'une manœuvre politique et ressemble bien à du dilatoire. « Ils ont envoyé un courrier hier alors que les travaux prennent fin aujourd'hui (ndlr, mardi). Vous avez participé aux travaux pendant six mois et tout le monde sait qu'aujourd'hui, c'est le dernier jour et hier vous dites que vous quittez...s'ils étaient partis plus tôt, comme le CAR, on aurait pu comprendre, mais ils ont participé à tout et on a tenu compte de ce qu'ils ont proposé » a répondu Payadowa BoukpeSSI qui

ajoute d'ailleurs que de nouvelles mesures ont été adoptées concernant notamment le code électoral, la loi sur les manifestations, la loi sur la décentralisation, la charte des partis politiques etc...

A l'analyse, l'on se doit de s'interroger sur les réelles intentions de Jean-Pierre Fabre et ses collaborateurs à travers cette démarche de claquer la porte des discussions à 24 heures de leur clôture. Faut-il le rappeler, lors de leur dernière sortie médiatique, il y a quelques semaines, les premiers responsables du parti ont tenu à rejeter l'hypothèse d'un éventuel départ de la CNAP et martelaient d'ailleurs qu'il était hors de question pour eux de boudier le dialogue.

Et si c'est à la veille de la clôture des travaux que l'on doit décider de suspendre sa participation, il y a lieu de se demander à quoi jouent véritablement les anciens lieutenants de Gilchrist Olympio ? Comment peut-on participer à 10 réunions en plénière sur 11 tenues et venir dire qu'on claque la porte tout en sachant que les discussions devraient prendre fin juste le

lendemain ? Pourquoi n'a-t-on pas pris cette décision plus tôt ? Entre leur dernière rencontre avec la presse et le 12 juillet dernier qu'est-ce qui s'est véritablement passé pour qu'on arrive à ce changement de ton ? Autant de questions qui méritent des réponses de la part des responsables de l'ANC.

Néanmoins, il convient de souligner que cette démarche n'a pas un écho favorable au sein de l'opinion. Nombreux sont ces analystes qui estiment que cette décision est inopportune et n'est qu'une diversion qui vise à enfumer les partisans du parti, du moins à ceux qui accorderaient encore du crédit aux déclarations des leaders du parti.

Pour d'autres, cette décision paraît farfelue et est totalement incohérente par rapport

aux dernières déclarations du parti qui fermaient la porte à toute idée qui convergerait vers la politique de la chaise vide. Dire qu'il n'est pas question de boycotter les discussions et venir claquer la porte de ces mêmes discussions seulement quelques jours plus tard est une erreur politique qu'il faudra corriger prochainement. La politique étant une science assez dynamique, on aurait pu tourner la langue autrement pour être aujourd'hui mieux compris et ne pas paraître incohérent aux yeux de l'opinion.

Au demeurant, il faut admettre que la confusion que sème cette décision dans la tête des partisans doit amener les responsables du parti à prendre la parole dans les jours à venir pour s'expliquer sur ce qui motive réellement cette prise de position.

Dans tous les cas, vu le contexte politique actuel, ce retrait tardif de l'ANC ne devrait pas faire obstacle à la mise en œuvre des conclusions auxquelles les autres acteurs politiques se sont parvenus au cours des travaux.

Pour rappel, la CNAP a été mise en place en janvier 2021 dans le but de baliser la voie à la tenue des prochaines élections régionales pour l'avancement du processus de la décentralisation au Togo. ■

Roger GBESSIA

INFO CORONAVIRUS

Pour toute information contactez le numéro vert

111

Appel Gratuit 24h/24 7 jours sur 7

Fêtes traditionnelles :

Comment faire respecter l'interdiction des célébrations?

La crise sanitaire liée au coronavirus n'a pas fini de faire des dégâts collatéraux dans divers domaines de la vie socioéconomique. Tout comme l'an dernier, la célébration grandiose et festive qui entourent certaines fêtes traditionnelles n'auront pas lieu. Il s'agit des rites Evala, Akpémadans la préfecture de la Kozah, la prise de la pierre sacrée dans les Lacs et Ayizan dans la préfecture de Zio. Il en est de même pour les fêtes des ignames dans plusieurs préfectures, Agbogbozan chez les Ewé et Tigbaan-Paab dans la préfecture de Tône.



LAMADOKOU.

Le communiqué précise que les différents rites seront exclusivement réalisés dans chacune des familles concernées par des cérémonies ancestrales, comme cela a été le cas en 2020. Le tout dans le strict respect des mesures barrières édictées par le

Le communiqué rendant public cette interdiction a été conjointement signé par le 09 juillet dernier par le ministre d'Etat en charge de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Payadowa BOUPKESSI et son collègue de la Culture et des loisirs, Kossi

gouvernement, notamment le port obligatoire de masque de protection, le lavage des mains et la distanciation physique.



L'interdiction dans tous les cas est salubre au moment on redoute une nouvelle vague de contamination un partout. Mais une chose est d'interdire une autre est de faire respecter l'interdiction. On se souvient que l'an dernier il a fallu à la Force spéciale anti pandémie des mesures parfois drastiques pour faire respecter l'interdiction.

En l'absence de cette force cette année on pourrait s'interroger sur comment le

gouvernement compte-t-il faire passer la mesure d'interdiction? La sensibilisation des populations suffira-t-elle à ramener les inconditionnels des célébrations festives à la raison?

Du côté du gouvernement, on rassure que toutes les dispositions seront prises pour faire respecter l'interdiction. Un appel est donc lancé à la population afin qu'elle à redouble de vigilance.■

Tom

JO de Tokyo:

Mme le PM Tomégah-Dogbé remet le drapeau à Claire Ayivon, porte étendard du Togo

Le Togo sera présent aux prochains jeux olympiques, qui vont se dérouler à Tokyo à partir du 23 juillet. Comme le veut la tradition, avant le départ de la délégation togolaise, les couleurs nationales notamment le drapeau est remis au porte étendard.

Hier matin, c'est Mme le Premier Ministre qui s'est acquitté de cette tâche en remettant dans les locaux de la primature, le drapeau à Claire AYIVON le porte étendard du Togo à ces jeux olympique qui vont se dérouler avec un an de retard pour des raisons liées à la crise sanitaire que traverse le monde entier.

Le Togo aligne des athlètes dans cinq disciplines à savoir :

L'Aviron, l'athlétisme, la natation et le Tennis de table pour ce qui est des jeux olympiques javelot et disque pour les jeux paralympiques. Ces athlètes sont : Clair AYIVON 25 ans discipline Aviron deuxième participation après Rioen2016 porte étendard de la délégation togolaise.

Fanny Kokou DODZI 34 ans au Tennis de table, dans les starting block Fabrice DABLA 28 ans pour Athlétisme, Damien OTOGBE 18 ans, sera dans les piscines olympique pour la



Natation), et Kabissa KOUMEALO 31 ans, qui tentera sa chance dans deux disciplines Javelot et disque en fauteuil dans la catégorie des jeux Paralympique.

La première participation du Togo aux Jeux olympiques remonte à 1972 à Munich en Allemagne. En 2008 aux

jeux de PEKIN, le Togo a décroché sa première médaille olympique, une médaille de Bronze remporté par Benjamin Koudjow Boukpetien Canoé Kayak. Bonne chance aux athlètes togolais bonne chance à la délégation togolaise.■

La Rédaction



Véhicules poids lourds se conformer ou disparaître

Au Togo, les transporteurs routiers sous le coup de l'interdiction de circuler pour non-conformité aux réglementations régionales relatives au gabarit, au poids et de la charge des essieux des véhicules lourds, ont obtenu un moratoire de la part des autorités ministérielles pour régulariser leur situation.



commune qui retirait aux transporteurs ayant modifié les carrosseries de leurs véhicules lourds et augmenté le nombre d'essieux, le droit de circuler sur le territoire togolais à compter du 30 juin.

Atcha-Dedji AFFOH Yark DAMEHAME, ministre en charge des Transports Routiers, de la Sécurité Civile, de la Protection Civile Aériens et Ferroviaires et de la Sécurité Civile avaient pris une décision

La période de moratoire qui débute ce 8 juillet, devrait permettre à ces derniers de se conformer



aux exigences de l'UEMOA en la matière. « Au terme de ce délai de 30 jours, les acteurs dont les véhicules ne seront pas aux normes, s'exposent aux sanctions prévues par les textes en vigueur », martèlent les deux ministres.

Notons que des contrôles routiers relatifs à l'harmonisation des normes et des procédures

du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises ont été institués en ligne avec les directives UEMOA applicables, dans le souci de garantir la sécurité des usagers de la route ainsi que la protection des infrastructures routières.

PF

Pendant l'état d'urgence sanitaire, tous les acomptes provisionnels de l'impôt sur les sociétés doivent être payés dans les délais.

La Ministre Myriam Dossou et l'expérience togolaise de l'inclusion

Le Togo a participé en multiplex au sommet international sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui s'est tenu entre la France, l'Europe et l'Afrique les 07 et 08 juillet 2021, sur les canaux multimédias et sur certaines chaînes de télévisions nationales du continent africain.

Ouvert mercredi 07 juillet 2021, le sommet international consacré à la responsabilité sociétale des entreprises est placé sous le thème : « Le temps de l'engagement (ODD, ISR, ESS ONG&RSE) plus le temps de l'inclusion (femmes, jeunesse, diaspora, éducation, travail informel) »

Le panel du Togo a eu lieu le 08 juillet et a porté sur l'inclusion comme facteur de développement durable.

Il était présidé depuis Paris, par Myriam Dossou-d'Almeida, Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, représentant le Premier

ministre, Victoire Tomegah-Dogbé. A ses côtés, plusieurs personnalités du monde de l'entrepreneuriat social et solidaire, de la société civile et d'institutions de développement.

La rencontre avait pour objectif de contribuer à mettre la responsabilité sociétale, l'inclusion, l'économie sociale et



solidaire, l'investissement socialement responsable, l'impact et les objectifs de développement durable au cœur du

développement.

De Paris à Lomé en passant par 5 autres capitales africaines (Dakar, Ouagadougou, Abidjan, Libreville, Kinshasa), cet événement s'est articulé autour de 8 panels qui aborderont de manière transversale différentes thématiques autour des objectifs de développement durable.

L'objectif de ce sommet est de contribuer à mettre la responsabilité sociétale, l'inclusion, l'économie sociale et solidaire, l'investissement socialement responsable, l'impact et les objectifs de développement durable au cœur du développement.

Plusieurs questionnements ont meublés les échanges des panélistes : Pourquoi l'inclusion favorise-t-elle le développement économique ? En quoi contribue-t-elle à la sortie du secteur informel ? Quelle place pour le numérique dans les dynamiques d'inclusion ? Comment articuler responsabilité sociétale des entreprises et entrepreneuriat social et solidaire au service d'une inclusion économique de la jeunesse et des femmes ?

La question du cadre réglementaire de la pratique de la RSE, les filets sociaux, la valorisation des déchets et les modes de construction respectueux de l'environnement ont alimenté les débats. ■

Source: devabase gov.tg



La Solution Automatisée de Marquage (SAM) protège les consommateurs contre les produits contrefaits.

Le gouvernement annonce l'ouverture d'une enquête pour déterminer la cause de l'incendie survenue au Port de Lomé

Un incendie a eu lieu ce weekend (nuit de samedi à dimanche) dans un dépôt de coton situé dans la zone portuaire à Lomé causant de nombreux dégâts matériels. Les flammes ont été circonscrites grâce à l'intervention d'urgence des sapeurs-pompiers, ainsi que d'autres acteurs. Pour l'heure, l'on ignore l'origine de l'incendie.

Un incendie a eu lieu ce weekend (nuit de samedi à dimanche) dans un dépôt de coton situé dans la zone portuaire à Lomé causant de nombreux dégâts matériels. Les flammes ont été circonscrites grâce à l'intervention d'urgence des sapeurs-pompiers, ainsi que d'autres acteurs. Pour l'heure, l'on ignore l'origine de l'incendie.

Mais pour tenter de comprendre ce qui s'est passé et prévenir d'autres incidents de ce genre, une réunion a été organisée le lundi 12 juillet 2021 au siège du Haut Conseil pour la mer (HCM) à Lomé entre les autorités gouvernementales et celles portuaires. Ont pris part à cette rencontre, les

ministres Yark DAMEHAME de la Sécurité et de la Protection civile, Edem Kokou TENGUE de l'Economie maritime, le ministre conseiller pour la mer du président de la République, Stanislas BABA.

Etaient également présents le Préfet maritime, Col Néyo TAKOUGNADI, le directeur général du Port autonome de Lomé, Contre-amiral Fogan ADEGNON, le président directeur général de Bolloré Transport & Logistics, Charles Kokouvi GAFAN et les principaux acteurs des installations portuaires. Cette réunion d'urgence a permis aux autorités gouvernementales de s'informer auprès des

premiers responsables du PAL et du groupe Bolloré sur l'origine de l'incendie et sur le dispositif de sûreté maritime et portuaire existant et sur celui de sécurité et des interventions d'urgence.

Durant les échanges, les autorités ont relevé des défaillances malgré l'existence des bouches d'incendie et d'une équipe d'incendie sur le site et envisagé les mesures correctives. Elles ont aussi annoncé l'ouverture d'une enquête pour déterminer les causes réelles de cet incendie. A l'issue de la réunion, les ministres DAMEHAME et TENGUE et le Conseiller BABA ont formulé plusieurs recommandations. Celles-ci

s'adressent au Préfet maritime, à la Cellule de suivi, de contrôle et d'évaluation du Comité d'agrément et de validation (CAV) et à l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM). Au Préfet maritime, il est demandé la mise en place d'une commission d'enquête pour examiner les rapports d'enquête administrative établis par toutes les structures impliquées dans la gestion de l'incendie. Le préfet est aussi invité à s'associer à l'enquête diligentée par les autorités judiciaires, en coordination avec le commissariat spécial du PAL. Les autorités ont recommandé au CAV d'écouter l'agent de sûreté portuaire (PFSO : Port facility security officer) de la première installation portuaire sur le non-respect des procédures en matière d'alerte en situation

d'urgence, le PFSO de la troisième installation portuaire et le responsable sûreté de Plot coton. La réévaluation du Plan d'urgence incendie du Plot coton est aussi souhaitée, en vue de corriger les insuffisances.

L'ONAEM pour sa part est sollicité pour appuyer les initiatives du ministre en charge de l'Economie maritime visant à renforcer en matériel l'équipe incendie du PAL, afin de la rendre encore plus performante. Il est également appelé à jouer le rôle d'identification de toutes les cibles de malveillance et de terrorisme au PAL. Il devra aussi veiller à l'adoption du décret fixant les règles, les conditions de transport et les modalités de gestion des marchandises dangereuses dans les Port et espaces maritimes sous juridiction togolaise.



Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.



SURFEZ EN TOUTE MOBILITÉ

OFFREZ-VOUS LE F1 MAX



+

60 GO

+

=

38 000 FCFA

Bonus de 60Go valable 30 jours. Offre valable jusqu'au 27 juillet 2021.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

